

## Rapport sur la situation des réfugiés au Maroc

Un groupe de réfugiés et de demandeurs d'asile ont organisé un sit-in devant le Bureau du HCR jeudi 27 novembre 2025 à 10h30 .

Et il ne s'agit pas de la première fois qu'ils dénoncent et protestent contre leur mauvaise situation économique - sociale et contre le danger de la campagne de déportations effectuées au hasard par les autorités marocaines en dehors des contrôles légaux .

Le dernier Rapport du HCR a révélé que le Maroc a accueilli jusqu' à fin juillet { 2025 } 19,756 réfugiés et demandeurs d'asile au niveau de l'inscription , les demandeurs d'asile rencontrent des problèmes d'inscription et de détermination de leur statut : le nombre des demandeurs d'asile a atteint 2,377 soudanais , 2229 guinéens , 1538 sénégalais , 523 de Côte-d'Ivoire et 633 maliens .

Le problème réside dans la longueur du délai pour l'inscription qui pourrait atteindre huit mois pour l'acquisition du document de demandeur d'asile , et entre-temps les demandeurs d'asile courent le risque du danger de déportation hors de Rabat et affronter des difficultés du retour de nouveau à Rabat pour achever l'opération d'inscription .

S'ajoute à cela la difficulté de déterminer la date de l'entretien ( l'entretien de l'asile ) et qui peut atteindre un an , cela met les demandeurs d'asile en face de difficultés pour trouver un travail stable et se promener librement à Rabat .

Et au niveau des prestations de services , les réfugiés rencontrent beaucoup de problèmes avec les partenaires du Bureau du HCR :

\* le partenaire médical représenté par l'Association Marocaine pour la Planification Familiale a cessé ses services depuis plus d'un mois et aucun réfugié n'a bénéficié d'aucun service dont il a besoin avec l'aggravation des maladies dont ils souffrent . D'autant plus qu'il y' a des réfugiés atteints de maladies chroniques et qui ont cessé de prendre des médicaments depuis un temps de même il y'a des réfugiés qui souffrent de maladies psychiques et leur état de santé est instable et n' ont pas été auscultés par leur médecin traitant à cause de leur privation des aides depuis la cessation de service de l'Association ce qui a poussé certains d'entre - eux à se tourner vers des associations non partenaires du HCR malgré la rareté de ces organisations et qui exigent que la personne soit demandeuse d'asile et non pas réfugiée pour bénéficier de ces services .

\* au niveau du partenaire social représenté par l'organisation Orient - Occident , les les réfugiés et demandeurs d'asile souffrent énormément à cause de la réduction des aides à 500,00 dirhams au lieu de 800,00 dirhams , ce qui a aggravé la situation économique d'un grand nombre des réfugiés et de leurs familles .

\* au niveau des catégories les plus fragiles en l'occurrence les femmes , certaines réfugiées se plaignent de ne pas avoir reçu les aides . De même , les enfants mineurs subissent l'itinérance ( vagabondage ) hors du foyer de la protection qui leur est réservé . Ils n'ont pas reçu d'aide , travaillent dans des métiers dangereux sans moyens de protection ce qui aggrave le danger de leur exposition à l'exploitation et à la violence .

Aussi observe - t- on , l' existence de réfugiés atteints de maladies psychiques installés en permanence devant l'institution Orient -Occident dans des conditions lamentables .

\* Au niveau des droits humains, les réfugié·e·s souffrent du risque d'arrestations arbitraires menées par les forces auxiliaires en dehors des cadres légaux en vigueur, ainsi que de leur transfert hors de Rabat malgré leur possession du document de protection délivré par le HCR. Et ce, alors même que le Maroc reconnaît la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole facultatif de 1967, qui prévoient la protection des réfugié·e·s et interdisent leur refoulement forcé.

Les arrestations sont parfois effectuées avec violence. Après avoir interrogé certains réfugié.e.s sur place, il a été confirmé que certains membres des forces auxiliaires exigent des sommes pouvant atteindre 200 dirhams aux réfugiés.e.s pour obtenir leur libération ; dans le cas contraire, ils sont transféré.e.s vers un commissariat proche du Bureau du HCR, puis transporté.e.a en bus hors de Rabat.

Il est à noter que de nombreux réfugié.e.s ont déposé des plaintes écrites auprès du HCR sans obtenir de réponse, et les arrestations se poursuivent toujours. Les réfugié·e·s souffrent également de la non-délivrance de la carte de réfugié par le Bureau des Réfugiés et Apatrides du Ministère des Affaires étrangères. Des dizaines d'entre eux ont déposé une demande depuis le mois de mai dernier, mais aucune carte n'a été émise jusqu'à la rédaction du présent rapport. Cela est dû à une double standardisation entre ce que prévoit le HCR et ce que pratique le Ministère des Affaires étrangères. La responsabilité incombe ici au HCR, qui doit fournir une clarification à ce sujet.

Les manifestant·e·s ont également demandé une rencontre avec la Directrice du HCR pour exposer leur situation et s'informer sur leurs droits. Seuls quelques employés sont sortis pour leur répondre, ce qui a contrarié les protestataires, qui ont considéré cela comme une forme de mépris à l'égard de leurs droits.

Après un moment, la représentante du HCR au Maroc s'est finalement présentée, mais ses réponses brèves n'ont pas été bien accueillies par les manifestants. Le président de la section a demandé une rencontre avec la représentante adjointe, mais cette demande est restée sans réponse. C'est la deuxième fois que le HCR refuse de recevoir l'Association Marocaine des Droits Humains.

Hakim Sikouk

Président de la Section AMDH de Rabat .

Rabat , le 27 novembre 2025 .